Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 10 juillet 2026

Délibération : N° 1007202601

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt six le Vendredi 10 Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 03 juillet 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Jean-François LE BOUTOUILLER, Valentin LE BOUTOUILLER, Mégie LE CUNFF, Marie-Françoise LE GOFF, Christine QUÉMENER, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) : Romain AUGUSTIN, Sébastien PERRON, Cindy ROULET (pouvoir à Valentin LE BOUTOUILLER)

Secrétaire de séance : Olivier TROMILIN

RENOUVELLEMENT DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DANS LES INSTANCES DE LA SAS ROI MORVAN ENERGIES

DELIBERATION

La SAS Roi Morvan Energies est l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la politique énergétique de Roi Morvan Communauté. Elle a la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, voire sur les EPCI limitrophes. Au-delà de favoriser le développement des énergies renouvelables, la SAS a pour mission de défendre les intérêts du territoire et pour cela :

-Négocie avec les développeurs privés pour intégrer les sociétés de projets jugés opportuns (éolien, photovoltaïque, bois, méthanisation…) et participer à leur gouvernance, limitant ainsi leurs impacts environnementaux et maximisant les retombées économiques pour le territoire ;

- Engage la maîtrise foncière au bénéfice des collectivités des secteurs favorables aux énergies renouvelables afin de développer des projets intégralement maîtrisés par le territoire ;

- Accompagne les acteurs du territoire et développe des actions structurantes.

La commune de Kernascléden est actionnaire de la SAS Roi Morvan Energies. Elle bénéficie par conséquent d'un représentant à l'assemblée des actionnaires qui pourra également siéger au Conseil d'administration.

Associé	Nombre de représentants au CA	Capital social	Nombre d'actions	Pourcentage
Roi Morvan Communauté	2	100 000 €	1000	33,33%

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260717-1007202601-DE

SEM 56 Energies	2	100 000 €	100	33,33%
Berné	1	8 300 €	8	2,77%
Gourin	1	19 700 €	19	6,57%
Guémené-sur-Scorff	1	5 700 €	57	1,90%
Guiscriff	1	11 100 €	111	3,70%
Kernascléden	1	2 100 €	21	0,70%
Langonnet	1	9 500 €	95	3,17%
Lanvénégen	1	6 300 €	63	2,10%
Le Croisty	1	3 700 €	37	1,23%
Lignol	1	4 700 €	47	1,57%
Locmalo	1	4 600 €	46	1,53%
Meslan	1	7 200 €	72	2,40%
Ploërdut	1	6 800 €	68	2,27%
Priziac	1	5 800 €	58	1,93%
Saint-Caradec-Trégomel	1	2 500 €	25	0,83%
Saint-Tugdual	1	2 000 €	20	0,67%
TOTAL	19	300 000 €	3000	100%

L'avis du conseil municipal est sollicité pour désigner le représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies.

VU la délibération n° 3006202202 en date du 30/06/2022 actant la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21 ;

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

Considérant les statuts de la SAS Roi Morvan Energies et le pacte d'associés établi entre ses membres ;

DECISION

Après avoir délibéré (9 pour, 0 abstention, 0 contre), le Conseil municipal décide :

- De nommer Monsieur Romain AUGUSTIN pour représenter la collectivité au sein des instances de Roi Morvan Energies ;

- Autorise Mr Christophe CARARIC, Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 17 juillet 2026
Reçu en Préfecture
le 17 juillet 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 17 juillet 2026

Le Maire

Christophe CARARIC

MAIRIE DE KERNASCLÉDEN (MORBIHAN)